

IFO DPIP 2025

IFSE applicables aux directeurs fonctionnels et directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation				
Localisation	Groupe	Sous-groupe	Fonctions associées	IFSE
Services déconcentrés	DFSPIP 2		DFSPIP 2	13 400 €
	Groupe 1	Sous-groupe 1	Adjoint DFSPIP1 SG1	13 100 €
		Sous-groupe 2	Adjoint DFSPIP1 SG2 Adjoint DPIP	11 450 €
		Sous-groupe 3	Adjoint DFSPIP1 SG3	10 950 €
	Groupe 2		Adjoint DFSPIP 2	9 950 €
			Responsable du CNE	
			Responsable SAS	
			Chef de département en DISP (autre que DPIP) et à l'ENAP	
	Groupe 3	Sous-groupe 1	Chef d'antenne avec 3 DPIP ou plus à encadrer	9 350 €
			Adjoint chef d'établissement INSERRE	
			Chef de CIRP	
			Chef d'antenne avec 1 à 2 DPIP à encadrer	
	Groupe 4	Sous-groupe 2	Chef d'unité en DISP et à l'ENAP, responsable de	8 850 €
			Adjoint responsable du CNE	
			Adjoint responsable SAS	
	Groupe 4		Chef de cabinet à l'ENAP	8 350 €
DPIP chef de pôle IPRO				
Adjoint chef de CIRP				
Administration centrale	DFSPIP 1		Adjoint au sous-directeur	28 200 €
			Chef IP1	
	DFSPIP 2		Chef IP2	23 850 €
			Chargé de mission auprès du DAP	
	Groupe 1		Adjoint au directeur de l'ATIGIP	21 700 €
			Chef de cabinet	
			Chef de bureau	
			Contrôleur avec expertise particulière	
	Groupe 2		Chargé de mission auprès du sous-directeur	18 750 €
			Adjoint chef de cabinet	
			Adjoint chef de bureau	
	Groupe 3		Adjoint chef de département	16 088 €
			Adjoint chef de mission	
	Groupe 4		Contrôleur	15 450 €
			Chef de pôle	
			Référént national avec expertise particulière	
Groupe 4		Chargé de mission ou d'étude	15 450 €	
		Rédacteur		
		Référént national		

Les agents affectés sur les postes listés doivent bénéficier d'une revalorisation forfaitaire, équivalente à la revalorisation du socle de leur groupe RIFSEEP de rattachement. Il a été demandé un versement de cette revalorisation sur la paie de janvier 2025, avec effet rétroactif au 01/09/2024.